



Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

Brève introduction pour les chercheurs,
les politiciens et les praticiens





Sommaire

Pourquoi une brochure sur l'IPBES ?	04
Les quatre fonctions de l'IPBES	06
Le programme de travail de l'IPBES pour la période 2014-2018	08
Structure, administration et financement	12
L'IPBES et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)	14
Possibilités de participation au processus IPBES	15
Liens	18



Les pépinières sont fondamentales pour le reboisement des zones dégradées

Pourquoi une brochure sur l'IPBES ?

La biodiversité, les écosystèmes et le bien-être de l'humanité sont très étroitement liés. Nous sommes indissociablement intégrés aux cycles naturels, grâce auxquels nous pouvons produire des aliments, qui régulent notre climat, nous fournissent de l'eau potable et sont à la base des principes actifs nécessaires à la médecine, pour ne citer que quelques exemples parmi la grande diversité de services que la nature nous rend, à nous autres humains. Le recul constant de la diversité biologique menace donc notre qualité de vie et nos chances de survie. Nous disposons d'un vaste ensemble de connaissances sur l'origine de la disparition des paysages, des habitats et des espèces. Pourtant, il n'est pas tenu compte de ces connaissances dans la majorité des décisions politiques prises au niveau mondial, national ou local, bien souvent parce que, tout simplement, elles ne parviennent pas jusqu'au niveau politique. Et quand elles y arrivent, une part importante reste hors de portée des décideurs : en effet, il est exceptionnel que ces connaissances soient diffusées sous une forme compréhensible pour des non-scientifiques, alors même que c'est la condition d'une prise en compte de ces connaissances par la politique.

La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services - IPBES*) a été instaurée pour changer cette situation. À l'instar du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, *Intergovernmental Platform on Climate Change*), l'IPBES est chargée de réunir les connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques et d'élaborer sur cette base des options d'action compréhensibles à l'intention des décideurs et dont doivent bénéficier au même titre les gouvernements nationaux, les acteurs locaux et régionaux et les processus internationaux de la politique sur la biodiversité. La lenteur de la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la biodiversité (CDB, *Convention on Biological Diversity*) est souvent aussi attribuée à l'hétérogénéité et au caractère lacunaire des connaissances des négociateurs nationaux.

Soutien à l'IPBES

Un réseau performant est nécessaire pour aider l'IPBES à collationner les connaissances utiles et à communiquer les rapports et recommandations correspondants à ceux qui veulent et doivent les utiliser. Il s'agit, outre des gouvernements, surtout des praticiens de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de l'apiculture, mais aussi des communes et des bureaux d'études. De nombreux projets, organisations et initiatives, qui travaillent depuis longtemps sur la biodiversité et les services écosystémiques, s'engagent déjà dans ce domaine.

Le réseau allemand de recherche sur la biodiversité (NeFo) et le projet ValuES de la GIZ sont deux projets de ce type qui appuient l'IPBES dans la réalisation de son programme de travail. Le réseau NeFo (www.biodiversity.de/en/welcome) a déjà accompagné la création de l'IPBES et, depuis, épaula la plateforme lors de la mobilisation d'experts scientifiques pour les évaluations, de la formation de ces experts en vue de la coopération au niveau des interfaces science-politique et du conseil au gouvernement allemand dans les questions relatives à l'IPBES. Même s'il est, par principe, centré sur l'Allemagne, le réseau travaille de plus en plus à un niveau régional plus large et au niveau mondial, notamment en raison de l'orientation internationale de l'IPBES et des autres interfaces science-politique.

Le projet ValuES (aboutvalues.net) de la GIZ a vocation à transmettre des méthodes et des approches visant à améliorer l'intégration des services écosystémiques dans la politique, la planification et la pratique. Il conseille des experts et des spécialistes de ministères et d'autres organisations dans une vingtaine de pays partenaires du Sud, conduit des formations de renforcement des capacités et alimente le dialogue scientifique et politique mondial sur la biodiversité et les services écosystémiques avec les expériences des partenaires. ValuES suit depuis 2015 les évolutions de l'IPBES et s'investit activement sur le sujet des diverses conceptualisations des valeurs et de l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques.

En publiant la présente brochure, NeFo et ValuES veulent donner à leurs partenaires et aux autres personnes ou organisations intéressées un aperçu informatif sur l'IPBES et les différents sujets et processus de cette interface science-politique de création récente. Ce document est également conçu comme une inspiration qui pourrait aider le lecteur à identifier les sujets qui pourraient être intéressants pour ses propres activités ou à déterminer si une participation au processus politique pourrait être indiquée.



La diffusion des connaissances locales est une base importante pour la protection de la biodiversité

Les quatre fonctions de l'IPBES

Afin que l'IPBES puisse effectivement contribuer à une amélioration des échanges entre la science et la politique, les activités de la plateforme et ses produits doivent présenter un *intérêt* politique, c'est-à-dire traiter des questions politiques et sociétales pressantes dans le domaine de la diversité et fournir des informations spécifiques. C'est pourquoi les thèmes de travail de l'IPBES reposent en premier lieu sur des demandes émanant de gouvernements, suivies d'accords multilatéraux pour l'environnement. Ce n'est qu'ensuite que sont pris en considération les intérêts d'autres acteurs (ce que l'on appelle les « parties prenantes »), comme les associations de protection de l'environnement, les institutions scientifiques, les organisations de la société civile ou le secteur privé.

En même temps, l'IPBES doit être *crédible*, c.-à-d. utiliser et rendre accessibles les meilleures données disponibles, mettre en œuvre des méthodes d'évaluation compréhensibles et tirer des conclusions impartiales qui sont ensuite soumises à un processus transparent de validation (examen par les pairs). La participation la plus internationale possible à l'IPBES et la prise de décisions par tous les États membres visent à garantir que l'IPBES soit également perçue comme une instance *légitime* et généralement reconnue et soit ainsi entendue de la communauté internationale.

Les enseignements tirés des évaluations passées, comme l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire ou l'indice planète vivante montrent que des évaluations régulières (en général dans le domaine des sciences naturelles) de l'état et de l'évolution de la nature et de l'environnement ne suffisent généralement pas à préserver la biodiversité. Il faut plutôt analyser les causes et les modalités de la perte de biodiversité et chercher à identifier les instruments politiques permettant de lutter contre cette perte. Pour cela, il faut également avoir recours aux sciences sociales et humaines et à d'autres formes, non scientifiques, de connaissances, comme le savoir local pratique des apiculteurs et des agriculteurs ou les savoirs traditionnels des communautés autochtones et locales. Pour protéger efficacement la biodiversité, il faut des connaissances à la fois théoriques et pratiques. Les quatre fonctions de l'IPBES expriment ces besoins :

Évaluations (Assessments)

l'IPBES est chargée d'élaborer des rapports mondiaux et régionaux sur l'état des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que sur certains thèmes spécifiques liés à la biodiversité. Ces évaluations sont effectuées à la demande de gouvernements des États membres de l'IPBES ou d'accords multilatéraux pour l'environnement, mais aussi d'autres parties prenantes. L'assemblée générale de l'IPBES détermine sur quels thèmes et dans quel ordre les évaluations sont effectuées.

Outils et méthodes appuyant l'élaboration et l'exécution des politiques

(Policy Tools and Methodologies)

l'IPBES doit appuyer les décisions politiques et leur mise en œuvre en identifiant des méthodes et des outils appropriés pouvant aider à traduire les résultats des évaluations sous une forme utilisable dans l'action politique.

Renforcement des capacités (Capacity Building)

l'IPBES doit identifier les capacités et les compétences nécessaires à une collaboration à l'IPBES et appuyer ou inviter d'autres acteurs à appuyer les actions les plus urgentes.

Production de nouvelles connaissances (Knowledge Generation)

dans le cadre des évaluations et des autres processus, l'IPBES doit identifier les lacunes de connaissances dont souffrent actuellement les décisions politiques sur la biodiversité et aider les institutions de recherche et les autres détenteurs de connaissances à produire ces connaissances manquantes. L'IPBES ne mène pas elle-même d'activités de recherche.

Ces quatre fonctions sont très imbriquées. Ainsi, lors des évaluations, on identifie, décrit et évoque tant les actions politiques que les lacunes de connaissances. Les mesures visant spécifiquement le renforcement des capacités contribuent à mettre les acteurs pertinents en mesure de participer aux processus d'évaluation et garantissent ainsi une large participation. Le travail dans le cadre de l'IPBES doit obéir aux principes directeurs suivants : il doit être indépendant, impartial, politiquement pertinent, crédible, légitime, trans et multidisciplinaire et assurer la parité hommes-femmes.



Le programme de travail de l'IPBES pour la période 2014-2018

La Plénière choisit les thèmes de travail de l'IPBES en fonction de leur pertinence sociale et de leur urgence, et non selon leur intérêt en matière de recherche. En 2013, les gouvernements et toutes les autres parties prenantes à l'IPBES ont été invités à remettre au secrétariat de l'IPBES des propositions motivées de priorités thématiques pour le premier programme de travail. Dix gouvernements (vingt-deux propositions), quatre accords multilatéraux pour l'environnement (dix propositions) et dix autres parties prenantes (vingt propositions) ont participé. Le MEP et le Bureau (cf. chapitre suivant) ont tenu compte de ces propositions pour l'élaboration du projet du premier programme de travail, qui a été adopté, après des modifications minimales, en décembre 2013 par la deuxième plénière de l'IPBES (IPBES-2).

Deux des évaluations prévues par le premier programme de travail de l'IPBES ont été finalisées. L'IPBES-4 (février 2016) a publié les rapports techniques et leurs résumés à l'intention des décideurs (*Summaries for Policy Makers*) pour l'**évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire** ainsi que l'**évaluation méthodologique**

Programme de travail de la Plateforme 2014-2018 : objectifs et produits associés

Objective 1

Renforcer les capacités et les connaissances à l'interface science-politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions, et à cette fin :

- a) Mettre en adéquation les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, auxquels il faut répondre pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme, et les ressources que l'on pourrait mobiliser en catalysant l'appui financier et en nature
- b) Développer les capacités nécessaires pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme, un appui étant fourni par le réseau sur le développement des capacités
- c) Élaborer des procédures et des approches pour travailler avec les systèmes de connaissances locaux et autochtones
- d) Répondre aux besoins prioritaires en matière de connaissances et de données aux fins de l'élaboration des politiques en catalysant les efforts visant à engendrer de nouvelles connaissances et exploiter les réseaux

Objectif 2

Renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial :

- a) Rédiger un guide sur la réalisation et l'intégration des évaluations à tous les niveaux
- b) Réaliser des évaluations régionales/sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques
- c) Réaliser une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques

Objectif 3

Renforcer l'interface science-politique s'agissant des questions thématiques et méthodologiques :

- a) Réaliser une évaluation thématique rapide de la pollinisation et de la production alimentaire
- b) Réaliser une évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres et/ou une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes
- c) Mettre au point des outils et des méthodes pour l'analyse des scénarios et la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques sur base d'une évaluation rapide et d'un guide ;
- d) Mettre au point des outils et des méthodes à l'appui des politiques, aux fins d'évaluation, d'estimation et de comptabilisation de la biodiversité et des services écosystémiques sur la base d'une évaluation rapide et d'un guide

Objectif 4

Faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme. Produits à réaliser et conclusions :

- a) Dresser un catalogue d'évaluations pertinentes
- b) Élaboration d'un plan de gestion des données et de l'information
- c) Dresser un catalogue d'outils et de méthodes à l'appui des politiques
- d) Élaborer un ensemble de stratégies, produits et processus de communication, d'information et de participation
- e) Effectuer une étude de l'efficacité des orientations, procédures, méthodes et approches visant à guider le développement futur de la Plateforme

III. 1 Diagramme illustrant la structure et les principaux éléments du programme de travail de la Plateforme (but, fonctions, principes directeurs, procédures) ; Source : Rapport de la deuxième plénière de l'IPBES (IPBES/2/17).

Évaluation des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques

Les scénarios et les modèles sont des outils importants pour les évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques. Ils peuvent être utiles pour identifier et quantifier les relations fonctionnelles, actuelles et futures, entre les écosystèmes, les services qu'ils rendent à l'homme et son bien-être et permettent également d'intégrer différentes formes de savoir. Il est ainsi possible d'intégrer avec profit les scénarios et les modèles dans le processus politique : pour l'identifica-

tion des champs d'action politique, la conception des mesures et instruments correspondants et la mise en œuvre et l'évaluation de ces mesures. Dans son évaluation des scénarios et des modèles, l'IPBES a procédé à une analyse critique et à une synthèse des méthodes et outils existants et résume le bénéfice et les possibilités d'utilisation des scénarios et modèles pour les décideurs politiques et pour le travail dans le cadre de l'IPBES et dans la recherche.

des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques (cf. encadré). En outre, un **guide pour la production et l'intégration des évaluations** et un guide sur **les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques**, ont été publiés.

Les liens pointant vers ces rapports se trouvent dans la liste de liens à la fin de ce document

Actuellement, les évaluations suivantes sont en cours :

- **quatre évaluations régionales sur la biodiversité et les services écosystémiques pour les régions Afrique, Amérique, Asie/Pacifique et Europe/Asie centrale ;**
- **une évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques et**
- **une évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres.**

L'IPBES comprend encore trois équipes spéciales qui travaillent sur les thèmes suivants :

- Task Force on Capacity Building : le **renforcement des capacités** nécessaires à la participation à l'IPBES ;
- Task Force on Data and Knowledge : la **gestion des connaissances et des données** nécessaires pour le travail de l'IPBES et collectées par la plateforme et
- Task Force on Indigenous and Local Knowledge : la **prise en compte des savoirs autochtones et locaux et de leurs détenteurs au travail de l'IPBES.**

Évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire

Les abeilles à miel domestiques et leurs parentes sauvages, mais aussi d'autres insectes comme les bourdons, les coléoptères, les brachycères, les moustiques et les papillons, jouent un rôle crucial dans la pollinisation des plantes cultivées et sauvages et, de ce fait, un rôle déterminant dans notre sécurité alimentaire. Environ 70% des plantes alimentaires les plus échangées dans le monde et 35% de la production alimentaire mondiale sont tributaires de la pollinisation, une dépendance qui a progressé d'environ 300% depuis 1961. En 2005, la valeur de ces plantes cultivées pour l'agriculture mondiale était estimée à 153 milliards d'euros.

Les populations et la diversité des pollinisateurs ont toutefois beaucoup décliné au cours des dernières décennies. Les plus touchées sont les abeilles à miel domestiques (-25% en Europe depuis 1985, -59% aux États-Unis depuis 1947), mais aussi leurs parentes sauvages (-60% par rapport au niveau de 1980). La principale cause est l'agriculture industrielle : la monoculture, les organismes génétiquement modifiés et l'emploi intensif de pesticides et d'engrais entraînent la perte d'habitats, de sources de nourriture et de lieux de nidification. Les pollinisateurs sont aussi victimes des parasites et du réchauffement climatique. Cette évolution a des conséquences négatives pour l'agriculture elle-même, car aucun autre insecte ne peut remplacer l'abeille domestique. Des prévisions indiquent ainsi que l'agri-

culture américaine essuierait des pertes de récolte pouvant aller jusqu'à 46% en cas de disparition de l'abeille domestique.

L'évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire par l'IPBES a fourni un rapport très actuel sur la situation des populations mondiales de pollinisateurs et sur les menaces qui pèsent sur elles. L'évaluation a mis l'accent d'une part sur le rôle des pollinisateurs endémiques et envahissants, sur l'évolution actuelle de leurs populations, de leurs réseaux et de leurs services, ainsi que sur les causes de leur diminution. Elle a d'autre part illustré les effets que la perte de la pollinisation pourrait avoir sur le bien-être humain et la production alimentaire. Ce rapport d'environ neuf cents pages a été synthétisé en vingt-trois messages principaux, destinés aux décideurs politiques, et qui ont été adoptés en février 2016 par l'IPBES. Ce *résumé à l'intention des décideurs* expose de façon succincte et pertinente les mesures que les gouvernements et les autres acteurs devraient prendre pour arrêter le déclin des pollinisateurs, l'accent étant mis sur les pratiques agricoles et sur les intérêts et décisions économiques dont elles résultent. La treizième assemblée générale de la CDB, la dernière en date, qui a eu lieu en décembre 2016 au Mexique, a intégré l'intégralité de ces messages principaux dans ses décisions, faisant ainsi pour la première fois une utilisation politique d'un résultat de l'IPBES.



© Heubach

Différents groupes d'experts sont responsables du travail de fond de l'IPBES

Structure, administration et financement

La **Plénière**, l'assemblée générale des États membres, est l'organe décisionnel suprême de l'IPBES (ill. 2). Elle choisit les thèmes de travail de l'IPBES, règle l'affectation des fonds et élit les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire (MEP, cf. ci-dessous). Tout État membre des Nations unies peut adhérer à l'IPBES. Dans la Plénière, tous les États membres disposent du même droit de vote. Les instances qui ne sont pas membres de la plateforme (comme les accords multilatéraux pour l'environnement, les associations de protection de l'environnement, les organisations de la société civile, p. ex.) peuvent participer aux séances de la plénière en tant qu'observateurs. Ils ont le droit d'intervenir et de faire des propositions. Ils peuvent proposer des thèmes qu'ils estiment très pertinents et devoir être traités par l'IPBES. En principe, la Plénière décide par consensus de l'adoption de propositions thématiques. Pour les questions de procédure, la majorité des deux tiers des membres de l'IPBES présents suffit dans des cas exceptionnels.

La Plénière est assistée de deux organes administratifs, le **Bureau** et le **Secrétariat**. Le Bureau dirige les réunions de la Plénière et supervise les tâches administratives de l'IPBES. Il est composé de deux membres pour chacune des cinq régions de l'ONU. Le **Secrétariat**, dont le siège est à Bonn, assure le fonctionnement général de l'IPBES. Il est chargé de l'organisation, de la coordination et de la documentation des réunions de l'IPBES, de la commu-

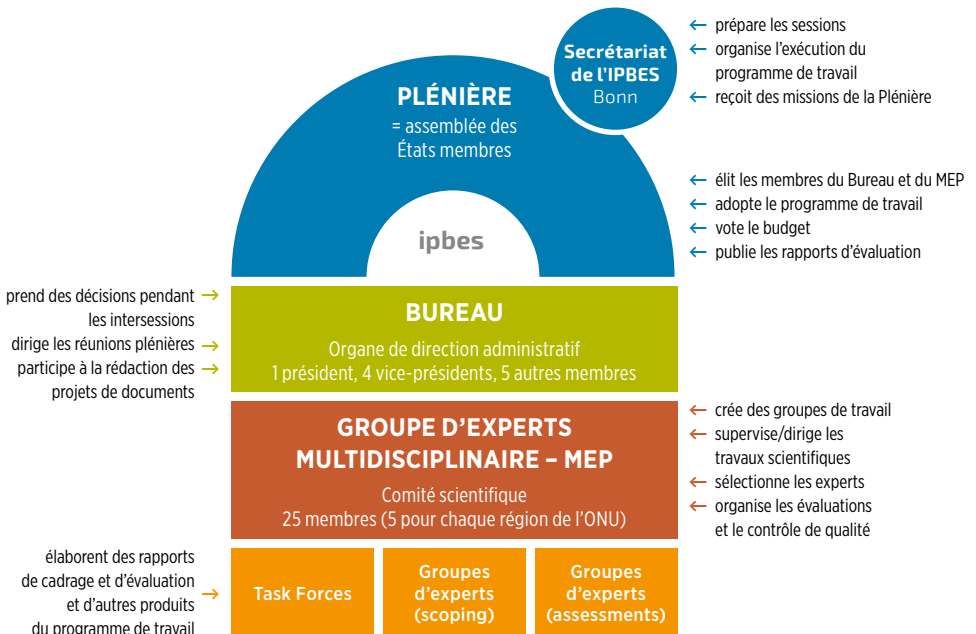
nication extérieure sur les activités de l'IPBES et, surtout, de la mise en œuvre structurée du programme de travail de l'IPBES.

Le **Groupe d'experts multidisciplinaire** (MEP, *Multidisciplinary Expert Panel*) dirige les travaux scientifiques et techniques de l'IPBES. Il sélectionne les experts qui composent les différents groupes de travail (équipes spéciales et groupes d'experts) et est responsable de la qualité scientifique des évaluations. Le MEP est composé de vingt-cinq experts, cinq pour chaque région des Nations unies, et est renouvelé tous les deux ans.

L'administration de l'IPBES est placée sous la direction du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), mais l'IPBES est une instance indépendante, et non pas un organe de l'ONU. L'IPBES est exclusivement financée par des contributions volontaires qui alimentent un fonds géré par le PNUE. Afin d'éviter que les donateurs ne cherchent à influencer le travail de l'IPBES, les contributions doivent être fournies en dehors de toute affectation à une activité spécifique. Jusqu'à présent, des contributions financières de 26 millions de dollars ont été annoncées pour la période 2012-2018. À cela viennent s'ajouter de nombreuses prestations sous forme de biens ou de services, déjà fournies ou annoncées.

Organisation de l'IPBES

Structure et mandats





La biodiversité inclue toutes les espèces, leur base génétique et les écosystèmes dans lesquels ils se produisent

L'IPBES et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est une convention-cadre de droit international dont les décisions sont adoptées par les conférences des parties (COP) qui siègent tous les deux ans. Ces décisions sont contraignantes pour les États membres de la CDB (pratiquement tous les pays de la planète et l'UE) et sont mises en œuvre au niveau national dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB). Aucun mécanisme de sanction n'est toutefois prévu en cas de non-mise en œuvre.

L'IPBES est pour sa part une interface science-politique qui a vocation à informer les décideurs politiques sur les thèmes de biodiversité adoptés par sa plénière. La CDB et ses États membres sont donc des bénéficiaires des résultats de l'IPBES. La CDB et les autres accords internationaux pour l'environnement sont donc expressément invités à soumettre des propositions pour le programme de travail de l'IPBES. L'IPBES collabore étroitement avec l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT).



Participer au processus de l'IPBES signifie principalement: discuter

Possibilités de participation au processus IPBES

Une large association des parties prenantes est essentielle afin de garantir la pertinence, l'efficacité, la crédibilité et donc le succès global de l'IPBES. En 2015, la troisième plénière de l'IPBES (IPBES-3) a adopté une stratégie d'association des parties prenantes. Aux fins de cette stratégie, on entend par « parties prenantes » toutes les institutions, organisations, groupes et leurs experts, qui

- a) contribuent aux activités du programme de travail par leur expérience, leurs connaissances, les données et les informations dont elles disposent ;
- b) bénéficient des résultats du programme de travail ou
- c) permettent ou appuient la participation de personnes ou groupes pertinents aux activités de l'IPBES.

Le terme de partie prenante est problématique pour les détenteurs de connaissances issues d'autres systèmes de savoirs, en particulier les représentants des peuples autochtones. En raison de leur statut au regard du droit international, ils ne se considèrent pas comme parties prenantes, mais comme groupe faisant partie intégrante du processus. Élaborer une stratégie commune tenant compte d'eux et de leurs exigences (justifiées) – et de celles des autres groupes de parties prenantes – reste un défi.

Observateurs lors des séances de la Plénière

la participation aux séances de la Plénière rend le processus de négociation perceptible, elle fournit également de nombreux aperçus du travail accompli à l'interface de la science et de la politique : comment et dans quelle direction quels pays négocient-ils sur un thème donné ? Est-il clair que les parties aux négociations ont effectivement compris les bases des connaissances ? Où le processus de décision achoppe-t-il et est-ce-que cela a à voir avec des connaissances ou une absence de connaissances ou plutôt avec des intérêts, publics ou autres ? En répondant à ces questions, et à de nombreuses autres, on peut mieux axer son travail sur les besoins de connaissances actuels de la politique et nouer des contacts avec des décideurs dans sa propre thématique. Pour participer à la réunion d'une Plénière, l'organisation doit être admise en tant qu'observateur par l'IPBES.

Collaboration à un groupe d'experts ou à une équipe spéciale

pour collaborer à un groupe d'experts ou à une équipe spéciale, la personne doit être désignée par son organisation d'origine ou par le gouvernement compétent. Les auteurs des évaluations peuvent assumer un rôle de coprésidents (*Co-Chairs*), d'auteurs coordonnateurs principaux (*Coordinating Lead Authors*), d'auteurs principaux (*Lead Authors*), d'éditeurs-réviseurs (*Review Editors*) ou d'auteurs contributeurs (*Contributing Authors*). Les experts sont choisis par le MEP. L'IPBES n'accorde actuellement d'aide financière qu'aux experts originaires de pays en développement pour leur permettre de participer aux réunions d'auteurs.

Participation à l'examen de documents de l'IPBES


pour participer aux examens publics des documents de l'IPBES, il suffit de s'inscrire sur le site de l'IPBES (le secrétariat de l'IPBES fournit des précisions sur la participation sous forme de *calls for review* quand les documents à examiner sont disponibles). L'IPBES a par ailleurs un programme d'aide spécialement destiné aux jeunes experts (*Fellowship Programme*) intéressés par une participation aux évaluations et par le travail à l'interface science-politique.

Membre du Groupe d'experts multidisciplinaire (MEP)

pour devenir membre du MEP, il faut être proposé par un gouvernement. La Plénière choisit parmi les nominations reçues vingt-cinq experts, cinq originaires de chacune des cinq régions des Nations unies (groupe des pays d'Afrique, groupe des pays d'Asie, groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, groupe des pays d'Europe de l'Est et groupe des pays d'Europe occidentale et autres pays). Dès que le MEP doit être à nouveau constitué, l'IPBES envoie un appel à nominations.

Participation à une délégation gouvernementale

les gouvernements nomment souvent des scientifiques et d'autres experts comme conseillers à leur délégation à l'IPBES. Ces conseillers représentent ensuite leur gouvernement aux réunions de la Plénière de l'IPBES. Cette nomination n'est pas soumise à une procédure officielle, la décision est du ressort des ministères compétents des États membres. Les personnes souhaitant participer à une délégation gouvernementale doivent, s'il en existe, s'adresser à l'antenne de l'IPBES dans leur pays ou au point focal national de l'IPBES.



Conférence des parties prenantes pan-européenne à l'IPBES à Leipzig 2016

© Titch/UFZ

Mise en réseau avec des groupes de parties prenantes traitant des thèmes de l'IPBES

l'IPBES souhaite travailler avec les parties prenantes et leurs réseaux. L'IPBES-3 s'est donc félicitée de la mise en place d'un réseau inclusif à composition non limitée de parties prenantes qui contribuera aux échanges d'information, au renforcement des capacités et à la mobilisation d'experts. Ce modèle de **réseau de parties prenantes de l'IPBES** est né de la coopération entre plusieurs organisations de la société civile et de protection de l'environnement pendant les plénières passées. Des structures formelles sont en train d'être mises en place. D'autres groupes de parties prenantes ont également la possibilité de se mettre officiellement en réseau avec l'IPBES et de se faire inscrire sur une liste des parties prenantes.

Les jeunes chercheurs et les autres jeunes détenteurs de connaissances ont souvent du mal à intervenir en tant qu'experts dans les processus mondiaux. Le **Biodiversity Science-Policy Interface Network for Early Career Scientists (BSPIN)** a vocation à remédier à cette situation. Ce groupe interdisciplinaire international, composé actuellement d'environ 90 membres, organise en son sein des échanges ciblés sur l'IPBES, afin de renforcer les capacités de ses membres et d'améliorer leurs chances de participer avec succès au processus de l'IPBES. Ce groupe se réunit tous les ans, en amont des réunions de la Plénière de l'IPBES, et coordonne son action pendant les sessions de l'IPBES et de la CDB.

Au niveau national, plusieurs **plateformes nationales sur la biodiversité** se consacrant (également) au thème de l'IPBES existent déjà (ou sont en préparation). Ainsi, il existe en Europe des plateformes nationales en France (*Fondation pour la recherche sur la biodiversité*, FRB), en Allemagne (Netzwerk-Forum zur Biodiversitätsforschung - NeFo), au Portugal (*Fundação para a Ciência e a Tecnologia*), en Belgique (*Plateforme belge biodiversité*), en Finlande, en Suisse (*Forum biodiversité Suisse*) et en Grande-Bretagne. Afin de regrouper leurs activités dans les domaines des échanges de l'information et du renforcement des capacités, ces plateformes se sont réunies au sein du **Réseau pan-européen des plateformes nationales engagées dans l'IPBES**.



Liens

Site Internet de l'IPBES

- S'abonner à la lettre d'information : www.ipbes.net/
- Liste des points focaux nationaux de l'IPBES : www.ipbes.net/about/members/nfps
- Résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire : www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/pdf/spm_deliverable_3a_pollination_20161124.pdf
- Résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques : www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/pdf/SPM_Deliverable_3c.pdf
- Guide pour la production et l'intégration des évaluations : www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/IPBES-4-INF-9_EN_0.pdf
- Guide sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques : www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/IPBES-4-INF-13_EN.pdf
- Registre des parties prenantes de l'IPBES : www.ipbes.net/stakeholders

Sites Internet d'autres organisations

- Réseau des parties prenantes de l'IPBES : <https://groups.google.com/forum/?hl=en-GB#!forum/ipbes-engagement-network>
- Réseau pan-européen des plateformes nationales engagées dans l'IPBES : www.eca-ipbesnetwork.org/
- Biodiversity Science-Policy Interfaces Network for Early Career Scientists (BSPIN) : www.biodiversity.de/en/bspin-earlycareer
- Liste régulièrement mise à jour de publications scientifiques sur l'IPBES publiée sur le site du réseau NeFo : <http://biodiversity.de/de/schnittstellen/ipbes/weitere-informationen-ipbes/literatur-ueber-ipbes>

Mentions légales

La présente brochure a été réalisée par le réseau allemand de recherche sur la biodiversité (Netzwerk-Forum Biodiversitätsforschung Deutschland – NeFo) et le projet ValuES de la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ).

Le réseau allemand de recherche sur la biodiversité (NeFo, www.biodiversity.de) est un projet financé par le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF) et réalisé par le Centre Helmholtz pour la recherche environnementale (UFZ) de Leipzig et le Muséum d'histoire naturelle de Berlin (MfN).



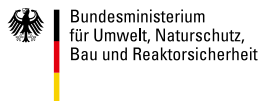
Gefördert vom:



Le projet ValuES (aboutvalues.net) a vocation à transmettre des méthodes et des approches visant à une meilleure intégration des services écosystémiques dans la politique, la planification et les activités de terrain. Il est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), pour le compte du ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB) en collaboration avec le Centre Helmholtz pour la recherche environnementale (UFZ) et le Conservation Strategy Fund (CSF).



Im Auftrag des:



Crédits photographique

Première page (cercles de gauche à droite) : GIZ / Kayser ; GIZ / Meissner ; GIZ / Kopp

Dernière page (cercles de gauche à droite) : André Künzelmann / UFZ ; GIZ / Desmarowitz ; GIZ / Matzel



« Nous devrions conserver même le plus petit élément de la biodiversité comme une valeur inestimable, alors que nous apprenons d'utiliser cette diversité de manière durable et de comprendre ce qu'il signifie pour l'humanité. » EDWARD O. WILSON